
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 1^{er} février 2024

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 33**

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} février, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint-Michel-sur-Orge, légalement convoqué le vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sophie RIGAULT, Maire.

N°2024-02-01-04

Présents :

**Objet : DEMANDE DE
RENOUVELLEMENT DU
CLASSEMENT «
CONSERVATOIRE A
RAYONNEMENT
COMMUNAL » DE
L'ÉCOLE D'ARTS**

Madame Sophie RIGAULT, Maire,
Mesdames et Messieurs Roselyne DACOURY-TABLEY, Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Maria MENICACCI-FERRAIN, Dominique TAFFIN, Nicolas de BOISHUE, Guy PREAUX, Florine EKOUE, adjoints au Maire.

Mesdames et Messieurs Joseph DELPIC, Denis NOIROT-DUVAL, Nordine AOUNALLAH, Philippe LEFEBVRE, Xavier PASSERI, Virginie CAPDEBOSQ, Mehdi GLEYO-KESRAOUI, Mireille ROBERT, José CASTICO OLIVEIRA, Patrick LEVEAU, Michèle RONZANI, Denis ARCILE, Bernadette BENOIT-GUYOD, Christian PICCOLO, Isabelle CATRAIN, Denis BERTON, Bertrand GRANADO, Jean-Louis BERLAND, Abou NIANG, Fatima KHOBEIZI, conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

Mme Carole COUTON, procuration à Mme Sophie RIGAULT
Mme Isabelle OUDARD, procuration à M. Guy PREAUX
Mme Nathalie FOURMANN, procuration à Mme Roselyne DACOURY-TABLEY
M. Thierry JULLIEN, procuration à Mme Muriel MOSNAT

Secrétaire :

M. Denis ARCILE

2024-02-01-04 : DEMANDE DE RENOUELEMENT DU CLASSEMENT « CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL » DE L'ECOLE D'ARTS

Dossier suivi par la Direction Générale Adjointe des Services à la Population

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

VU le Code de l'Education et notamment les articles R461-1 et suivants ;

VU le décret n°2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;

VU l'arrêté du 24 avril 2017 portant renouvellement du classement du conservatoire de Saint-Michel-sur-Orge dans la catégorie des Conservatoires à Rayonnement Communal pour une durée de 7 ans ;

VU l'arrêté ministériel du 9 août 2022 fixant les critères de classement des établissements d'enseignements publics de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;

VU la délibération du 8 juillet 2020 du Conseil municipal portant sur la nouvelle dénomination du conservatoire de musique Francis Poulenc de Saint-Michel-sur-Orge en Ecole d'Arts de Saint-Michel-sur-Orge ;

CONSIDERANT la nécessité de demander le renouvellement du classement auprès du Ministère de la culture et de la communication par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France ;

CONSIDERANT que l'institution s'investit de manière active dans la promotion et la diffusion des arts et de la culture, jouant ainsi un rôle essentiel dans la renommée de la commune de Saint-Michel-sur-Orge et qu'il est opportun de préserver ce niveau de qualité ;

VU l'avis de la Commission sport, jeunesse, culture et vie associative du 22 janvier 2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter le renouvellement du classement de Conservatoire à Rayonnement Communal de l'Ecole d'Arts de Saint-Michel-sur-Orge ;

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande de renouvellement de classement.

Fait et délibéré en mairie de Saint-Michel-sur-Orge, le 1^{er} février 2024

Le Secrétaire

Denis ARCILE

Le Maire,

Sophie RIGALT

Publication en ligne le : **09 FEV. 2024**